

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	0

L'an deux mille vingt et deux, le trente et un janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Date de la convocation :  
**25/01/2022**

**Présents** : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Samuel TOURNIER.

**Absent excusé** : Vincent POURCEL.

**Secrétaire de Séance** : Emmanuel TOURNEMIRE.

Le compte rendu de la réunion du 20/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision a été prise dans le cadre des délégations de pouvoir notamment en matière de Droit de Prémption Urbain pour laquelle le droit n'a pas été exercé ; il s'agit de la DIA 2022-DIA-01 : Propriétaire : MARQUIE Jean - parc. K 131, 132, 1234, 1240 (surf. 2 485 m²).

**Ordre du jour :**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Ecole - 2ème tranche : demande de subventions et plan de financement | 3. Présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durables |
| 2. Ouverture de crédits d'investissement                                | Questions diverses.   |

**1. Ecole - 2ème tranche : demande de subventions et plan de financement**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de la construction de la nouvelle école et propose de faire les demandes de subventions pour la tranche 2 auprès de l'Etat pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du Département, de Ouest Aveyron Communauté pour le fonds de concours, de la Région, de l'ADEME et éventuellement de l'Europe.

Elle rappelle la délibération n° 2021-07-06 portant sur l'attribution du marché pour la construction d'une école pour un montant de 1 691 401.41 € et précise que la Tranche 2 comportant les lots 6 à 12 s'élève à 872 957.01 € HT.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT Tranche 02 ..... **872 957.00 €**  
 avec les financements prévisionnels suivants :

DETR	40.00%	.....	349 182,00 €
Département	19.61%	.....	171 153.00 €
REGION	9.00%	.....	78 566.00 €
Ouest Aveyron Communauté	11.39%	.....	99 465.00 €
Autofinancement	20.00%	.....	<u>174 591.00 €</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- De déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, de Ouest Aveyron Communauté de l'ADEME et des Fonds Européens ;
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération au budget 2022,
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

## 2. Ouverture de crédits d'investissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) stipulant :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2022, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Montant budgétisé en 2021 :

dépenses réelles d'investissement 2021 : .....	1 224 182.36 €
Remboursement d'emprunts : .....	- 31 150.00 €
Dépenses imprévues : .....	- 53 021.00 €

Montant à prendre en compte : ..... 1 140 011.36 €

CHAPITRE	BUDGET 2021	RAR	CREDITS OUVERTS
20		116 465.36	0.00
204	11 312.00	5200.00	2 828.00
21	168 046.72	25 112.56	42 011.68
23	960 652.64	218 732.01	240 163.16
<b>TOTAL</b>	<b>1 140 011.36</b>		<b>285 002.84</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 285 002.84 € (= 25% x 1 140 011.36 €.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ouverture des crédits ci-dessus.

## 3. Présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durables

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables établi par Ouest Aveyron Communauté (adressé à tous les conseillers le 22 novembre 2021) en lien avec l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il comporte les 5 grands axes suivants :

1. S'appuyer sur un cadre rural, patrimonial et naturel remarquable,
2. Garantir le bon fonctionnement de l'activité agricole,
3. Assurer un développement démographique fort et cohérent,
4. Soutenir le développement économique,
5. S'inscrire dans la transition écologique.

Le conseil municipal a pris connaissance du PADD sans émettre d'observation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Adressage : modification et dénomination des voies phase 2**

Madame le Maire rappelle la délibération du 30/08/2021 portant sur la dénomination des voies du Bourg de Maleville. Ces adresses n'ayant pas fait l'objet d'enregistrement sur le fichier national des adresses, elle propose de revenir sur les trois noms de rues suivants « Route haute, Route basse, Rue du bourg » et donne la parole à M. Jean-Philippe BEDEL pour la présentation des nouvelles dénominations. Il est demandé de faire de nouvelles propositions pour la prochaine réunion, notamment pour deux dénominations concernant la route basse et la rue du bourg.

**Enquête publique** : L'enquête publique concernant l'aliénation de certains chemins ruraux et le déplacement de l'assiette cadastrale se déroulera du 07/02 au 22/02/2022. Elle concerne les chemins de Beulaygues (Le Mauron), Parriols, Miquels (2) et Lestap. M. Jean-Marie PUECH a été désigné commissaire enquêteur et siègera à la Mairie les 7/02 de 9H00 à 12H00 et 22/02/2022 de 14H00 à 17H00.

**Emplacements des conteneurs de déchets ménagers** : Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle collecte, un technicien de Ouest Aveyron Communauté a recensé neuf emplacements pour les futurs conteneurs qui nécessitent plus de place au sol et en hauteur (aucun fil). Les lieux proposés sont : **Les Rives** (structure en bois à démonter et à récupérer), **Barbet** (sur le parking longeant la RD 539 avec neutralisation d'une place de parking), **Ecole** actuelle (sur le parking), **Salle des fêtes** (sur le parking), **La Croix d'Alzou** (terrassment à prévoir), **Le Mauron** (dépose de la structure en bois et agrandissement de la dalle + enfouissement alimentation électrique de l'éclairage), **Bastonenc** (Terrain privé : à voir avec le propriétaire - terrassment à prévoir), **Lalo** (couper la végétation et déraser), **Le Fraysse** (couper la végétation – busage à prolonger).

**Evaluation de l'ancienne école du Mauron** : Suite au départ du locataire, une estimation a été demandée à l'agence immobilière de Lanuéjols pour le bien situé aux Bouysses.

**Recrutement d'un agent technique** : La parution de l'annonce concernant le recrutement d'un agent technique arrive à échéance le 4/02/2022. Plusieurs candidatures ont été reçues, les entretiens auront lieu en suivant.

**Associations** : En vue de la préparation du budget, il est demandé à la commission de vérifier si les PV des assemblées générales et les bilans financiers ont été transmis.

**Cœur de village** : Nécessité de reprendre contact avec le CAUE (commission voirie)

La séance a été levée à 23H00

#### - **Liste des délibérations adoptées** :

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>
01	Ecole - 2ème tranche : demande de subventions et plan de financement
02	Ouverture de crédits d'investissement
03	Présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durables

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**

